

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE SEIZE Le 20 avril à 20 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette- - N. Murillo et Messieurs H. Garnier- A. Dutertre- P. Hamelin- G. Hattry - P. Voltz Absent(e) excusé(e) : S. Forêt (donne pouvoir à P. Voltz) - E. Mallet (donne pouvoir à M. Blavette) Secrétaire de séance : Harold Garnier Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 14/04/2016</p> <p><u>Date d'affichage</u> 27/04/2016</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10</p>
---	---

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2016 :

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2016 :

M. Pascal HAMELIN souhaite revenir sur le paragraphe relatif à la demande d'aide aux familles par le collège du Grand Lucé pour celles ayant un enfant partant en classe de neige. Après discussion, il est décidé que cette demande serait examinée (après avis auprès de la trésorerie de Connerré concernant la ligne budgétaire n° 6714 « bourse et prix ») lors de la prochaine réunion de la commission finances, afin d'inscrire cette ligne de dépense ou une autre (subvention exceptionnelle), au prochain vote budgétaire de 2017, ou étudié par le CCAS après présentation d'un dossier de demande d'aide par les familles.

M. Harold Garnier est élu secrétaire de séance.

1 – Délibération fixant les ratios d'avancement de grade

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux dit « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire(CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - D'adopter les ratios suivant fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'à modification:

<i>Grade d'origine</i>	<i>Grade d'avancement</i>	<i>Effectif du grade</i>	<i>Nb d'agent promouvable</i>	<i>Ratio</i>	<i>Nb de nomination possible</i>	<i>Observation</i>
<i>Adjoint Administratif 2^{ème} classe</i>	<i>Adjoint Administratif 1^{ère} classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>100</i>	<i>1</i>	<i>Les agents promouvables sont ceux qui remplissent toutes les conditions d'avancement, examen professionnel compris</i>

2 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

3 - D'inscrire les crédits suffisants au budget communal.

2 – Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe – mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste.

M. le Maire indique qu'un adjoint administratif 1^{ère} classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

La délibération du 20 avril 2016 fixe le taux de promotion au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 100%, l'agent peut donc être promu.

M. le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 23 mars 2016. M. le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste.

Mme Tuytten quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.
- De proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe sous réserve de l'avis du comité technique paritaire

3- Téléphonie mobile – aménagement numérique (fibre optique)

M. le Maire rappelle que les travaux pour la fibre optique vont démarrer semaine 17 (implantation de l'armoire derrière les toilettes publiques).

Concernant la téléphonie mobile, M. le Maire informe qu'un rendez-vous est programmé le 28 avril prochain pour une réunion de travail avec un représentant de l'opérateur Free et un représentant des services de la DDT.

4- Délibération relative à la modification du règlement du PLU (zone U et zone Nh)

M. le Maire rappelle la délibération du 20 janvier 2016 relative à une demande de modification simplifiée du PLU dans le cadre de la compétence PLUi de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois.

Les services de la DDT avaient remarqué qu'une modification du PLU même simplifiée devait suivre une procédure lourde et coûteuse.

Afin d'attendre une révision du PLU dans le cadre de l'élaboration du PLUI et afin de pouvoir simplifier le travail d'instruction des demandes d'urbanisme sur la commune (demandes des pétitionnaires, service de la mairie, service instructeur), dans un premier temps il a été décidé de mener une réflexion sur une révision simplifiée du règlement du PLU adopté en 2009. Notamment les zones U et Nh.

La réunion de travail de la commission travaux urbanisme a étudié points par points, les articles du règlement du PLU des zones U et Nh (voir pièces en annexes) afin de les représenter pour avis aux services de la DDT et de la Communauté de Commune du Pays des Brières et du Gesnois.

Suite à ces avis, une adoption pourra être entérinée au prochain conseil du mois de mai afin de la resoumettre aux services de la Communauté de Communes des Brières et du Gesnois.

5- Etude des devis pour le ravalement de façade de la salle Paul GRASTEAU

M. le Maire donne la parole à M. Alain DUTERTRE responsable de la commission travaux.

M. DUTERTRE présente les devis demandés pour le ravalement des façades de la salle polyvalente, et les volets du rez-de-chaussée de la mairie :

Pour le ravalement 3 devis ont été étudiés, celui de la société HABITAT- SÉCURITÉ a été retenu pour un montant de 6 936.90 € TTC

Pour la peinture des volets de la mairie le devis de M. Lacressonnière du Breil sur Merize pour un montant de 630 € TTC a été retenu.

6- Convention chemins de randonnées

M. le Maire donne la parole à M. Alain DUTERTRE.

M. Dutertre informe qu'il a soumis à M. et Mme Dumont propriétaires du Chesneau la convention relative à l'ouverture au public, de l'aménagement, de l'entretien et du balisage d'un sentier de randonnées sur leurs parcelles privées.

Après avis, cette convention pourra être signée entre tous les propriétaires ouvrant au public leurs sentiers privés à la commune.

Un chantier de nettoyage pourra être organisé afin d'ouvrir de nouveaux itinéraires de randonnées. Comme le sujet a déjà été évoqué : faire de nos chemins communaux et privés un balisage conforme aux règlements de la fédération de randonnées pédestres avec des panneaux ludiques pour agrémente la promenade. Et ainsi pouvoir avec l'accord de Volnay Ardenay Challes proposer quatre circuits. Ensuite envisager avec les dites communes plus Saint Mars de Locquenay l'élaboration de tout un panel de circuits en commun et proposer au Perche Sarthois de les incorporer dans le guide des balades de notre Département.

Questions et informations diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal que :

- Les titres du SIVOS de Soultré-Nuillé-Ardenay ont été réémis avec un décompte des dépenses de fonctionnement pour les années scolaires de 2011-2012, 2012-2013, 2014-2015. Ils ont été mandatés le 14 avril 2016 pour un montant total de 8 669.47€.

Après avoir consulté Maître Forcinal avocat de la Communauté de Communes et avis de Madame la Sous Préfète, M. le Maire rappelle que l'avis de la Cour des Comptes du 10 juillet 2013 n'annulait pas les titres mais que ceux-ci devaient être réédités et stipulait :

- ...le coût moyen calculé devait tenir compte de manière précise des dépenses effectivement engagées par le SIVOS

- que le cout moyen calculé tenait indûment compte de dépenses d'investissement.....

- Une réunion d'information relative au projet de fusion des communautés de communes des Pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien aura lieu le lundi 2 mai à 18h30 Salle du Narais à Saint Mars la Brière à destination des conseils municipaux des 2 communautés. Chaque élu a reçu par mail un document « Rapprochement des Communautés de Communes du Pays des Brières et du Gesnois et du Pays Bilurien.
- Organisation de la cérémonie du 8 mai
Devis présenté par Monsieur Line exploitant du Roi David accepté. La salle Paul Grasteau étant libre le dimanche matin à 10h00 le vin d'honneur se déroulera dans celle-ci.
- Subvention ADVC pour le bassin de rétention : le dossier 2015 présenté devra être représenté pour l'exercice 2016.
- Présentation des devis : fourniture de drapeaux Surfonds (328.30€), matériel pour la salle polyvalente (assiettes, verres, plats..) pour 1 500.38€ adoptés à l'unanimité
- La clôture de l'aire jeux pour les enfants, a été réalisée par plusieurs bénévoles : Alexis Crinier maître d'œuvre et Patrick Voltz, Alexis Machu Lionel Thureau et Michel Jack.
La surface souple doit être installée dans les prochains jours. 2 bancs vont être faits par nos bons soins.
- Alain DUTERTRE termine le vestiaire des agents communaux, un bénévole s'est proposé pour effectuer les peintures et la pose du papier peint. Dans la foulée il est envisagé de faire la salle qui servira aux associations et aux commissions.
- En principe les travaux d'embellissement du lavoir, du mur du jardin de la Paix et de la maison Ménard débutent fin avril.

Mme Blavette informe le conseil municipal que :

Le projet de travaux dans le cimetière se ferait en deux étapes :

- 1) Aménagement d'un espace cinéraire (jardin du souvenirs et installation de caves urnes) : Un devis a été reçu et 2 autres sont attendues.

- 2) Procédure de reprise de concessions : 1 devis pour la réalisation d'un plan pour le cimetière de 1080.00€. Cette procédure sera longue avec des délais à respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 20 avril 2016

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle		X	(donne pouvoir à M. Blavette)
MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie		X	(donne pouvoir à M. P. Voltz)
VOLTZ Patrick	X		